

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE
PROJET DE MODIFICATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)/PLAN DE
VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP)
DE LA COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SEVRE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2024-015, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR)/ Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la commune de Mortagne-sur-Sèvre, du **27 septembre 2024 à 9h00 au 11 octobre 2024 à 17h30**, soit pendant 15 jours.

Mise à disposition du dossier :

Le dossier du projet de modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR)/ Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de Mortagne-sur-Sèvre, le registre d'enquête ainsi que les avis de la commission Local des Sites Patrimoniaux Remarquables intercommunaux (CLSPRi) et de l'autorité environnementale (MRAe) seront disponibles en mairie de Mortagne-Sur-Sèvre et au siège de la Communauté de Communes afin que chacun puisse en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne : <https://www.paysdemortagne.fr/>

Observations et propositions du public :

Toute personne peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit du 27 septembre 2024 au 11 octobre 2024:

- Par courriel à l'adresse suivante : plui@paysdemortagne.fr , en indiquant en objet « enquête publique modification du Site Patrimonial Remarquable (SPR)/ Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la commune de Mortagne-sur-Sèvre »

- Par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Monsieur Claude GRELIER, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse

suivante : Pôle du Landreau, 21 Rue Johannes Gutenberg CS 80055, 85130 CHANVERRIE.

- Sur les 2 registres d'enquête, disponibles à la mairie de Mortagne-sur-Sèvre et au siège Communauté de Communes, pendant toute la durée de l'enquête, les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné un commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête : Monsieur Claude GRELIER, ingénieur en chef de TPE retraité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir les observations, écrites ou orales, à la mairie de Mortagne-sur-Sèvre :

Mairie de Mortagne-sur-Sèvre

Place de la Mairie

85291 MORTAGNE-SUR-SEVRE – 02.51.65.00.45

Vendredi 27 septembre 2024 de 9h00 à 12h30

et le vendredi 11 octobre 2024 de 14h00 à 17h30

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg – CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE, Tel : 02.51.63.06.06 / contact : Mme GAUTRON Jessica ou Mme CANTIN Manon

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg – CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE, sur le site internet de la Communauté de Communes, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification du SPR/PVAP de Mortagne-sur-Sèvre, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public ou des conclusions motivées et avis du Commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.